

COMMUNE DE



La drôme à sec cet été

## EDITO

**Chers St Paulois et St Paulois,**

**Après avoir vécu un été et un début d'automne exceptionnellement secs nous espérons que la fin d'année sera plus humide pour recharger les nappes phréatiques, et revivifier les sols qui en ont grand besoin.**

Dès le mois de juillet le CMJ a vu son projet de city stade réalisé pour le bonheur des enfants et ados St Paulois. La rentrée scolaire s'est bien déroulée et le 4ème Vélosons, action traditionnelle du CCAS, aussi.

Nous sommes satisfaits également d'avoir reconduit la Joyeuse Journée Citoyenne.

Les associations ont repris de plus belle avec une mention spéciale à la Bibliothèque pour l'organisation exceptionnelle de la journée sur l'Arménie. Un vrai succès qui a fait salle comble au Centre Culturel et Sportif "La Joyeuse". L'enquête publique du projet de la Joyeuse a rendu un avis favorable sur le projet de réhabilitation de la rivière, ne tenant pas compte de la mobilisation des riverains ni de la position de la commune concernant le seuil du Bia. Nous avons pris rendez-vous avec le Préfet pour évoquer le sujet, affaire à suivre.

La modification de notre PLU a été retoquée par le tribunal administratif mais nous faisons appel. Résultat l'année prochaine.

Suite à l'exercice d'accident nucléaire sur le site de Framatome Romans en

février dernier vous trouverez, joint à ce bulletin, une campagne d'information et de prévention sur les risques industriels majeurs.

Le Syndicat des Eaux de l'Herbasse continue comme prévu le renforcement du réseau d'eau que nous avons programmé sur le secteur des Buisnières. Enedis effectue l'enfouissement du réseau moyenne tension de la Coopérative au quartier des Petits Mas. Comme vous pouvez le constater notre commune est toujours en mouvement.

Une info novatrice les voeux 2019 se dérouleront cette année le dimanche 20 Janvier en fin de matinée.

**Cordialement**

**Gérard Lunel**

## TRAVAUX

### INSPECTION DES PONTS



Photo : G.Lunel

**A l'initiative de la Mairie, le bureau d'études AGOAH réalise depuis 2017 des diagnostics sur les ponts communaux traversant la Joyeuse.**

Ces inspections sont préconisées pour répondre à la circulaire ministérielle du 11 février 2011 qui met en avant les instructions techniques pour la surveillance et l'entretien des ouvrages d'art. Ce texte permet ainsi de prendre les mesures nécessaires pour conserver le patrimoine communal en bon état de fonctionnement.

Cet entretien a toujours été une priorité pour la commune et cette nécessité a été malheureusement confirmée depuis l'effondrement du viaduc de Gênes en Italie, le 14 août 2018 et la mise en lumière de l'investissement public sur l'entretien des ponts.

**Paul Mathieu**

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

### TRANSPORTS SCOLAIRES, NOUVEAUX HORAIRES



Nous avons rencontré au mois de septembre, avec M<sup>mes</sup> Filippini et Steinke, représentant les parents d'élèves, les services de Valence Romans Déplacement et Citéa. Nous avons évoqué les dysfonctionnements des transports en bus pour nos collégiens en ce début d'année scolaire.

Suite à cette rencontre des propositions ont été faites lors d'une réunion le 17 octobre avec les mêmes personnes. **Des modifications d'horaires seront mises en place à partir du 5 novembre après les vacances de la Toussaint.**

Pour plus d'infos sur ces nouveaux horaires : [www.citea.info](http://www.citea.info)

**Gérard Lunel**



## POUR VOTER IL FAUT ÊTRE INSCRIT !

*L'inscription sur les listes électorales n'est pas seulement un devoir civique, mais résulte également d'une obligation légale en vertu de l'article L.9 du code électoral. Elle est indispensable pour pouvoir voter.*

Les demandes d'inscription peuvent être effectuées en mairie pendant toute l'année jusqu'au 31 décembre 2018 inclus. Elles doivent être déposées par les intéressés eux-mêmes. Toutefois, les personnes qui ne peuvent se présenter à la mairie peuvent adresser leur demande par correspondance à l'aide du formulaire prévu à cet effet, ou la faire présenter par un tiers dûment mandaté. Le formulaire ainsi que les précisions sur la procédure

sont disponibles sur <https://www.saint-paul-les-romans.fr/> ou en vous rendant directement à l'accueil de la mairie ou sur [service-public.fr](http://service-public.fr). Les demandes d'inscription déposées en 2018 et validées par la commission administrative électorale, permettront aux personnes concernées de voter à compter du 11 mars 2019 notamment pour l'élection des représentants au Parlement européen qui se déroulera le 26 mai 2019.



Tous les Français et Françaises majeurs jouissant de leur droits civils et politiques et qui ne sont pas déjà inscrits sur une liste électorale ou qui ont changé de commune de résidence doivent solliciter leur inscription.

C. Messeguer

### ZOOM SUR...



## SANDRINE BELLE RESPONSABLE DE L'INSTRUCTION EN URBANISME

*Depuis 2014 Sandrine Belle est chargée de l'instruction en matière d'urbanisme. Au fil des années et de son expérience, elle a développé une expertise dans ses fonctions et accompagne au quotidien les élus et le DGS dans les dossiers d'autorisations du droit des sols sur la commune.*

Sandrine trouve sa motivation dans la diversité des dossiers et des solutions apportées aux instructions complexes. Rien n'est plus gratifiant que de permettre la réussite d'un projet de construction sur la commune. Toutefois le domaine de l'urbanisme est complexe. En effet la législation évolue constamment et les contraintes juridiques sont nombreuses. Les délais d'instructions et les contrôles de l'Etat sur les règles de construction, obligent à une vigilance accrue sur l'ensemble des demandes.

Sandrine s'emploie donc au quotidien à aider et conseiller les Saint Paulois dans leurs démarches administratives. Une permanence le jeudi matin avec Brigitte Rollet adjointe à l'urbanisme, permet de comprendre au mieux les attentes des habitants et d'apporter des conseils pour construire sa maison, agrandir son bien, réaliser une piscine ou un abri de jardin... Ces conseils personnalisés permettent d'éviter aux

pétitionnaires des démarches inutiles et coûteuses, ou de gagner du temps, ou de faire évoluer leurs projets. Avec une fréquentation de près de 200 rendez-vous pour l'année 2017, cette permanence hebdomadaire a du succès !

En matière d'urbanisme, St Paul est une commune très dynamique avec une moyenne de 40 déclarations préalables (travaux-garage-piscines) et 31 permis de construire à l'année. Sous l'impulsion du projet urbain amorcé par nos élus, Sandrine favorise au quotidien le développement et l'harmonisation du cadre de vie des Saint Paulois. Une gestion experte de l'instruction et une écoute attentive des besoins permettent de garantir et préserver ce qui fait l'âme de notre village : un cadre de vie paisible et harmonieux pour la vie quotidienne des Saint Paulois.

Pour un contact en dehors des permanences du jeudi matin : [s.belle@saint-paul-les-romans.fr](mailto:s.belle@saint-paul-les-romans.fr)

Pour télécharger les formulaires et extraits du règlement du PLU : <https://www.saint-paul-les-romans.fr/lurbanisme.html>  
Paul Mathieu



Photo : B. Rollet

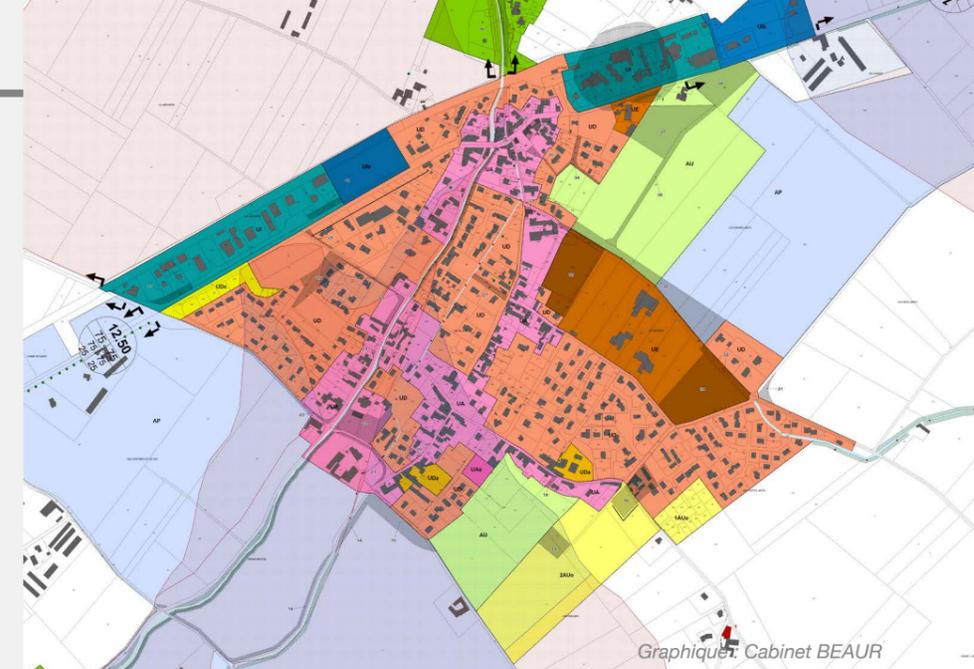
### URBANISME

## QUI DOIT EPONGER LES DETTES D'HPR ?

*Lors de la campagne municipale de 2013 nous vous avons exposé notre point de vue sur l'ouverture à l'urbanisation du secteur des Rigauds et notre intention de refermer cette zone au profit de celle des grands mâts (plus proche des circulations et services du centre bourg et deux fois moins coûteuse à aménager).*

Ce choix fondamental avait pour conséquence que l'énorme investissement réalisé par HPR aux Rigauds sous l'impulsion de sa présidente, n'allait pas pouvoir être rentabilisé à court terme.

C'est pour contrer ce choix que l'agglomération a assigné la commune devant le tribunal administratif de Grenoble afin que notre dernière modification de PLU soit retoquée. En effet, en revenant au PLU de 2011, la zone (2AUo) des Rigauds



Graphique: Cabinet BEAUR

redevient partiellement ouverte à l'urbanisation.

Par ailleurs, l'agglomération ayant repris les dettes d'HPR pour en apurer la situation financière désastreuse, nous demandons maintenant de l'aider à assainir ses comptes en prenant une part de cette dette à la charge de la commune.

Comme cette perspective nous paraît totalement inenvisageable, et que nous avons obtenu gain de cause en référé, nous avons décidé de faire appel de la

décision du TA de Grenoble, devant la cour administrative d'appel de Lyon. Nous espérons avoir des informations sur ce dossier d'ici la fin d'année et pouvoir organiser une réunion publique sur ce sujet afin de vous expliquer en détail les tenants et aboutissants de ce contentieux.

Pour l'heure, le PLU qui s'applique sur la commune est celui de 2011.

Brigitte Rollet

## CHANGEONS AVEC LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

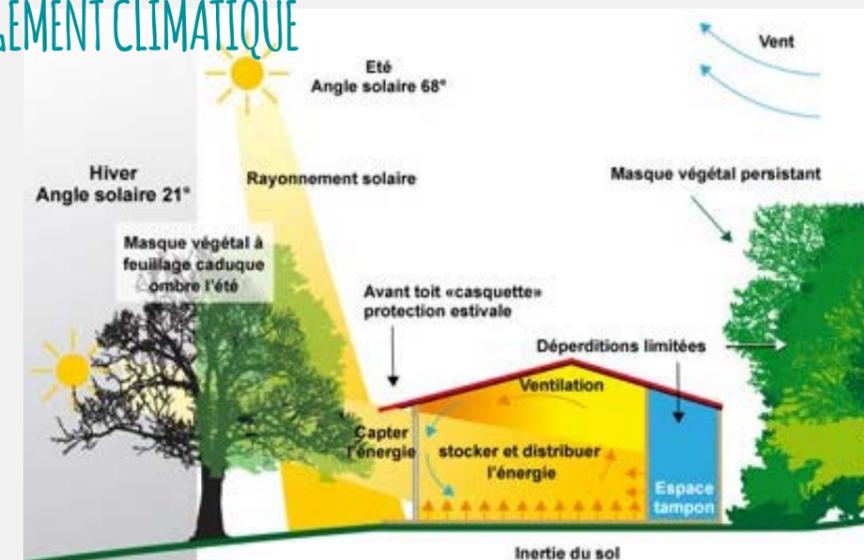
*2018 est une année marquée par un été caniculaire et un début d'automne d'une exceptionnelle sécheresse.*

Ce climat est préjudiciable à la fois aux cultures, aux jardins, et aux habitants, sans parler de la biodiversité...

Selon Météo-France, les vagues de chaleur devraient voir leur fréquence doubler d'ici à 2050 dans l'Hexagone. Et pour la suite, tout dépendra des efforts mis en oeuvre pour réduire les émissions de GES dans l'atmosphère...

Un été qui préfigure donc ceux qui viendront de plus en plus régulièrement assécher les hommes et la nature. Les experts prévoient en 2050 à Lyon le climat d'Avignon...

C'est pour cela que nous avons depuis le début de notre mandat mis en place une politique de développement des espaces verts et que nous tenons à protéger la végétation qui seule saura nous préserver des grandes chaleurs. En effet on relève des écarts de température très importants entre les zones urbanisées



(béton, goudron, verre) et les zones végétalisées. C'est pourquoi nous incitons fortement à la plantation de haies à la place des murs de parpaings pour les clôtures, et à la plantation d'arbres et de pergolas pour ombrager les maisons plutôt que le recours à la climatisation.

Le réchauffement climatique nous incite aussi à reconsidérer l'orientation des maisons et la manière de construire. Nous devons nous habituer à nous protéger des grandes chaleurs tout autant sinon plus que des grands froids. Et prévoyons des plantations en proximité des maisons pour leur ombre fraîche et pour la pollinisation. La réduction du réchauffement climatique est notre affaire à tous, il est maintenant déjà irréversible mais il nous appartient de faire chacun notre part pour préserver l'avenir des générations futures...

Brigitte Rollet



## GRANDE RENTRÉE POUR LES PETITS...

Pour cette nouvelle année scolaire l'école maternelle compte 71 élèves répartis en 3 classes : une classe de Petite Section avec Mélanie Borsa et deux classes de Moyens -Grands avec Nathalie Moniot et Maryline Mathieu.



## LES PROJETS ELEMENTAIRES

Finis les jonglages, terminée la peinture ... place à la danse !!!

Mettons quelques heures au placard stylos et cahiers et partons pour un fabuleux voyage autour du monde. Cette année, les 120 élèves de l'école élémentaire auront le plaisir de découvrir les cinq continents au travers de la danse contemporaine avec notre nouvelle intervenante, Nolwenn Vincent. Nous vous attendons nombreux en fin d'année pour partager avec nous cette nouvelle expérience.

Ecole Elémentaire

## COCOONING POUR LE PERISCOLAIRE

Afin d'améliorer le quotidien des enfants fréquentant les services périscolaires, un coin « cocooning » a été aménagé en salle polyvalente de l'école élémentaire.



Photo : N.Monod

Cet espace permet d'assurer une certaine continuité de « bien-être » déjà connu avec la garderie maternelle.

Ainsi, les enfants de la garderie élémentaire et de la cantine peuvent désormais lire calmement, se reposer ou faire un jeu de société dans un cadre propice à la sérénité grâce aux fauteuils et autre canapé mis à disposition. Ces derniers rencontrent d'ailleurs un large succès !

Natacha Monod



Photo : N.Monod

## UNE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ POUR TOUS ?

En France les dépenses de santé sont remboursées par l'Assurance Maladie (Sécu) pour la part obligatoire, et une complémentaire santé (ticket modérateur), mais certaines sommes

restent quand même à votre charge : franchises médicales, participations forfaitaires de 1 €...

Aujourd'hui les personnes disposant de revenus inférieurs à certains plafonds peuvent bénéficier de la CMUC (couverture maladie universelle complémentaire) ou de l'ACS (aide à la complémentaire santé). Le calcul des revenus prend en compte tous les revenus imposables et éventuellement

### Montant du forfait logement au 1/04/2018

| Nombre de personnes | Propriétaire ou occupant à titre gratuit | Bénéficiaire d'une aide au logement |
|---------------------|--|-------------------------------------|
| 1 personne          | 66.11 €                                  | 66.11 €                             |
| 2 personnes         | 115.70 €                                 | 132.22 €                            |
| 3 personnes ou +    | 138.84 €                                 | 163.63 €                            |

un forfait logement si le demandeur bénéficie d'une aide au logement ou est hébergé gratuitement ou est propriétaire de son logement. Ceci dans un souci d'équité avec les personnes bénéficiant de logement aidé. Ce forfait varie selon la composition familiale.

La Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMU-C) est attribuée sous conditions de résidence et de ressources.

Elle donne droit à la prise en charge gratuite de la part complémentaire des dépenses de santé (y compris à l'hôpital), et la part complémentaire (ticket modérateur).

Elle permet l'exonération de la participation forfaitaire de 1€ et des franchises médicales et inclut des forfaits de prise en charge pour les soins dentaires, lunettes, prothèses auditives.

Vous ne payez pas directement votre dépense de santé, il s'agit de la dépense d'avance des frais.

### Plafonds de ressources pour bénéficier de la CMUC (au 01/04/2018 et hors forfait logement)

| Nbre de pers/Foyer | Plafond ressources / An-1 | Moyenne des 12 derniers mois |
|--------------------|---------------------------|------------------------------|
| 1                  | 8.810 €                   | 734 €                        |
| 2                  | 13.215 €                  | 1101 €                       |
| 3                  | 15.858 €                  | 1322 €                       |
| 4                  | 18.501 €                  | 1542 €                       |
| 5                  | 22.026 €                  | 1835 €                       |
| Pers en +          | 3.524.09 €                | 293.67 €                     |

L'Aide à la Complémentaire Santé (ACS) peut vous être attribuée si vos ressources ne vous permettent pas de bénéficier de la CMUC. Elle est attribuée sous conditions de résidence et de ressources.

Il s'agit d'une aide financière qui permet de réduire le montant de votre cotisation Complémentaire Santé annuelle.

Lors des visites chez le médecin, l'ACS permet également d'être dispensé de devoir faire l'avance des frais.

Vous bénéficiez des tarifs médicaux sans dépassement d'honoraires dans le cadre d'un parcours de soins coordonnés et de l'exonération de la participation forfaitaire de 1€ et des franchises médicales.

Des conditions particulières s'appliquent pour les prothèses dentaires et l'orthodontie. Les professionnels de santé doivent respecter un tarif maximum.

La Complémentaire santé que vous choisirez doit être habilitée.

### Plafond de ressources pour bénéficier de PACS (au 01/04/2018 et hors forfait logement)

| Nbre de personnes au foyer | 12 derniers mois | Moyenne mensuelle des 12 derniers mois |
|----------------------------|------------------|--|
| 1                          | 11.894 €         | 991 €                                  |
| 2                          | 17.841 €         | 1.487 €                                |
| 3                          | 21.409 €         | 1.784 €                                |
| 4                          | 24.977 €         | 2.081 €                                |
| 5                          | 29.735 €         | 2.478 €                                |
| Personnes en plus          | 4.757.52 €       | 396.46 €                               |

### Montant de l'aide :

| ÂGE             | AIDE ACS |
|-----------------|----------|
| Moins de 16 ans | 100 €    |
| De 16 À 49 ans  | 200 €    |
| De 50 à 59 ans  | 350 €    |
| 60 ans et plus  | 550 €    |

## Démarches pour bénéficier de la CMUC ou L'ACS :

Les formulaires doivent être téléchargés ou retirés auprès de votre organisme d'assurance maladie.

Un seul dossier doit être constitué pour l'ensemble du foyer (le demandeur, son conjoint, concubin, partenaire PACS et la plupart des enfants de moins de 25 ans).

Renseignez-vous auprès de votre caisse de sécurité sociale ou via internet pour savoir où envoyer votre demande.

La demande doit être renouvelée chaque année. Des simulateurs de droits en ligne sont à votre disposition.



Aide à la Complémentaire Santé

Sites utiles : Sites des organismes de sécurité sociale  
• [www.cmUu.fr](http://www.cmUu.fr) • [www.info-acis.fr](http://www.info-acis.fr)

## 4<sup>ÈME</sup> ÉDITION DU VELOSONS



Photo : J. Faure

Pour la quatrième année, le CCAS organisait le Vélosons avec le Comité des Fêtes, le dimanche 2 Septembre.

Le matin, les enfants et leurs parents ont pu découvrir un nouveau parcours vélo, rempli d'énigmes diverses et variées. A midi, une paëlla était préparé par Gilles Quittançon, avec des parts à déguster sur place ou à emporter. L'après-midi était réservée aux boulistes, 18 équipes se sont inscrites. Ce fut une journée bien remplie et comme à chaque fois placée sous le signe de la convivialité...

Chrystelle Montelimard

## VIVRE ENSEMBLE

### LE SAVIEZ-VOUS ?

En 1964, dans un champ, proche du chemin des Mingauds, les archéologues mettent au jour les restes d'une villa gallo-romaine, un grand domaine agricole de plaine.

Ils fouillent l'habitation du propriétaire de la villa, spacieuse et luxueusement décorée. Dès l'ouverture du chantier, les archéologues mettent au jour une magnifique mosaïque qui représente les travaux d'Hercule, unique en Gaule !

Nous vous proposons une conférence qui vous fera revivre l'histoire de cette découverte exceptionnelle. « La villa gallo-romaine des Mingauds, à Saint-Paul-lès-Romans, une découverte exceptionnelle » Jeudi 22 novembre à 20h Centre Culturel et Sportif « La joyeuse » Par le Service Patrimoine – Pays d'art et d'histoire, Valence Romans Agglo.



Musée de Valence

La conférence sera suivie d'une visite au Musée de Valence un samedi de Janvier ou de Février « De la fouille au musée » Les objets et éléments d'architecture découverts sur le site des Mingauds sont aujourd'hui conservés au musée de Valence. Ils évoquent un art de vivre à la romaine, des traditions, des techniques et des mythes antiques à redécouvrir. Cette visite reviendra également sur les méthodes mises en oeuvre pour transporter et restaurer les mosaïques et les fresques de Saint-Paul-lès-Romans.

Jean MICHEL

## RETOUR SUR UNE JOURNÉE JOYEUSE

Pour la 2<sup>ème</sup> année, la commune a soutenu l'organisation de la Joyeuse Journée Citoyenne organisée par le collectif JJC.

Cette année la journée a commencé à 10h par une opération de ramassage des déchets dans les chemins du bois. Une équipe de 25 personnes, adultes et enfants, s'est mobilisée et a collecté 25 sacs de 100L chacun... Une occasion pour certains de découvrir ce joli espace de promenades. Après un repas partagé sous la halle, le collectif a accueilli



Photo : S.Vennitti

deux véhicules originaux faisant la promotion des produits locaux et solidaires : La Conserverie Mobile (camion unique en France, permettant la transformation de fruits et légumes) et celui de « nosproduitsloco » (vente itinérante de produits locaux). Grâce à la Conserverie Mobile et à l'équipe des éplucheurs du dimanche, le public a pu déguster une délicieuse compote de pommes proposée en goûter partagé avant la pièce de théâtre « Tu la connais celle-là » proposée par la compagnie Carton Jaune. La journée

s'est terminée joyeusement autour d'une disco-soupe préparée de concert et en musique par toutes les personnes présentes. Au final une belle journée d'automne pour se retrouver dans une ambiance chaleureuse et amicale.

Brigitte Rollet



04 75 72 16 15 - CONSERVIERIEMOBILE26@ORANGE.FR



## CINÉMA À ST PAUL

Pour prolonger et enrichir les relations nouées au cours de la Joyeuse Journée Citoyenne, le collectif JJC propose des projections de films à intervalle régulier dans la salle polyvalente du CCS.



Photo : MF. Barrier

La thématique retenue est celle d'agriculture et alimentation qui concerne tout un chacun, et qui ouvre des pistes de réflexions sur nos pratiques, nos habitudes, les changements à l'oeuvre.

1<sup>ère</sup> Projection « Le champ des possibles » de Marie-France Barrier : Quitter la ville pour retourner à la terre et devenir paysan, un défi que se sont lancés plusieurs citoyens français. Partis de zéro, ces néo-paysans doivent tout apprendre dans l'idée de renouer avec la nature. Qu'ils s'installent collectivement ou non, ils se rejoignent autour de l'idée de rompre avec les pratiques industrialisées. Chacun d'eux réinvente le métier de paysan et explore le champ des possibles.

Vendredi 14 décembre à 19h.

Entrée : Gratuite

Buffet partagé à partir de 18h30 à la Salle Polyvalente.

Brigitte Rollet

**L'AGENDA****\* NOVEMBRE \***

|    |        |                                  |                   |
|----|--------|----------------------------------|-------------------|
| 11 | Foot   | Loto                             | Salle des fêtes   |
| 18 | Club   | Loto                             | Salle des fêtes   |
| 22 | Mairie | Soirée sur la ville des Mingauds | Salle polyvalente |

**\* DÉCEMBRE \***

|    |         |                     |                   |
|----|---------|---------------------|-------------------|
| 2  | CF      | Loto                | Salle des fêtes   |
| 9  | SPA     | Marché de Noël      | Gymnase           |
| 13 | Club    | Repas de Noël       | Salle des fêtes   |
| 14 | JJC     | Projection de film  | Salle polyvalente |
| 16 | Chorale | Concert de Noël AM  | A confirmer       |
| 16 | Foot    | Tripes              | Gymnase           |
| 19 | Biblio  | Fêtons Noël         |                   |
| 21 | Volley  | Repas des licenciés | Salle polyvalente |
| 23 | Foot    | Huitres             | Gymnase           |

**\* JANVIER \***

|       |      |                           |                  |
|-------|------|---------------------------|------------------|
| 6     | Foot | Tournoi salle féminines   | Gymnase          |
| 13    | Foot | Boudin Caillettes         | Gymnase          |
| 19    | Foot | Tournoi en salle vétérans | Gymnase          |
| 26    | Foot | Tournoi en salle séniors  | Gymnase          |
| 26/27 | CDF  | WE Théâtre                | Salles des fêtes |

**\* FÉVRIER \***

|   |        |                     |   |
|---|--------|---------------------|---|
| 2 | CDF    | Banquet des reines  | Salle des fêtes                           |
| 6 | Biblio | Chandeleur          | Centre culturel et sportif « la Joyeuse » |
| 6 | Club   | Concours de coinche | Salles des fêtes                          |
| 9 | Biblio | Conférence Van Gogh | CCS                                       |
| 9 | SPA    | Soirée Théâtre      | Salle des fêtes                           |

**MA COMMUNE DANS MA POCHE**

Pour que vous ayez toujours les dernières actualités avec vous, la mairie vous propose l'appli «Panneau Pocket» que vous pouvez télécharger sur Google play ou App Store ou en flâchant le QR Code :

**INFOS PRATIQUES****CONTACTS MAIRIE** : 04 75 45 30 98**E-MAIL** : accueil@saint-paul-les-romans.fr**HORAIRE D'OUVERTURE** : Tous les jours de 8h30 à 12h**PERMANENCE CCAS** : Le dernier samedi de chaque mois, de 9h30 à 11h30**PERMANENCE URBANISME** : Tous les jeudis matin de 10h à 12h**PERMANENCE MAIRE ET ADJOINTS** : Les samedis matin de 9h30 à 11h30

G.LUNEL,

**SERVICES PÉRISCOLAIRES** : periscolaire@saint-paul-les-romans.fr**AGENCE POSTALE** : 04 75 05 27 86 Tous les jours de 9h à 12h**DÉCHETTERIE DE ROMANS** : 04 75 05 93 74

Du lundi au samedi de 8h45 à 12h et de 14h à 17h30

**DÉCHETTERIE DE MOURS** : 04 75 72 99 28 Ouvert tous les jours de 8h45 à 12h et de 14h à 17h30. Fermé mardi et dimanche**TAXI ALPHA SERVICE & AMBULANCES DES COLLINES** : 06 60 30 61 26**NOUVELLE ORGANISATION DE LA GENDARMERIE DE ROMANS**

L'accueil du public sera fermé tous les jours de la semaine à la brigade de ROMANS SUR ISÈRE. Cependant, la gendarmerie sera toujours ouverte et l'activité perdurera. Les personnes qui se présenteront d'initiative seront accueillies téléphoniquement pour être soit aiguillées sur la brigade de ST DONAT SUR L'HERBASSE (ouverte tous les jours) ; soit un rendez-vous sera pris (plainte n'ayant aucun caractère d'urgence), soit un gendarme recevra sa plainte dans l'immédiat (plainte urgente ou à caractère sensible). Une affiche sera mise en place à la destination du public au portail de ROMANS.

En ce qui concerne la brigade de ST DONAT SUR L'HERBASSE, cette dernière sera ouverte tous les jours de la semaine avec les horaires suivants :

- Du lundi au samedi de 08h-12h et 14h-18h
- Le dimanche de 09h-12h et 15h-18h.